GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 19 Avril.

AGRICULTURE.

NEUVIÉME LETTRE

Sur les uſemens ruraux de Baſſe-Bretagne, par M. Girard.

CHEMINS DE TRAVERSE.

Cauſe de leur mauvais état.

LEs *uſemens* qui font l'objet principal de mes réflexions, ne font aucune mention des chemins. Mais l'art. 49 de notre Coutume générale en parle expreſſément d'après le chap. 255 de la très-ancienne Coutume qui fut rédigée en 1330. Voilà la plus ancienne loi qui ſoit connue relativement aux chemins publics. Mais l'Hiſtoire nous apprend que les Romains en avoient fait conſtruire dans toutes les Provinces qu'ils avoient conquiſes; & nous trouvons dans la nôtre des veſtiges qui en conſtatent la grandeur, la ſolidité & la bonne direction. (*a*)

Notre Coutume diſtingue très-bien les grandes routes de ces chemins, qu'on appelle de *traverſe :* elle ſoumet à la garde & à la direction de ceux-ci les Seigneurs de fiefs; mais les autres ſont à la *garde du Prince ſeul* : la Loi qui fait cette diſtinction ajoute, que *les deniers de leurs amendes, ſont deſtinés pour la réparation & l'entretien de ces chemins, & que s'il n'y en a pas, les Juges de ces Seigneurs ſont maîtres de contraindre les poſſeſſeurs des terres voiſines à ladite réparation.*

Partant de cette Loi (qui ſubſiſtoit longtemps avant la réduction de la Coutume, & qui eſt tirée des codes Romains) j'en conclus que la corvée des chemins eſt bien établie, non-ſeulement contre les Propriétaires, mais contre *les poſſeſſeurs des terres voiſines*, c'eſt-à-dire, Fermiers ou autres.

Une autre conſéquence qui réſulte de cette Loi, & qui auroit dû procurer quelque ſoulagement aux Colons, c'eſt que les anciens Ducs de Bretagne & les autres Seigneurs de fief, ont toujours employé les deniers de leurs amendes à la réparation des chemins publics. Sans doute y auroit-on employé ceux qui ſeroient provenus des droits d'entrée & de ſortie, s'ils avoient établi ces droits tels qu'ils ſubſiſtent aujourd'hui dans tout le Royaume. Les Corvoyeurs doivent donc prendre pour conſtant qu'on auroit aujourd'hui fait le même emploi des deniers publics, ſi les dettes de l'État l'avoient permis. Mais ces dettes conſommant promptement tous les revenus du Royaume, & les grandes routes étant devenues impratica-

(a) *Les anciens itinéraires & les veſtiges qu'on a trouvés de nos jours, prouvent que long-temps avant le quatriéme ſiecle, il y avoit un grand chemin depuis* Breſt *juſqu'à* Carhaix, *& depuis* Carhaix *juſqu'à* Nantes. *V. l'Auteur de la diſſertation ſur l'origine des Bretons, p. 201 & 202; & interrogez à cet égard nos Ingénieurs-Voyers qui ont trouvé les veſtiges d'un autre grand chemin depuis Vannes juſques dans le Maine.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

bles, il a fallu *contraindre à leur réparation les poſſeſſeurs des terres voiſines.*

Or, on peut les contraindre auſſi à la réparation des chemins de traverſe ſi néceſſaires pour la fréquentation des Bourgs & des moulins, & pour le charrois des denrées qui nous viennent du fonds des campagnes; notre Parlement vient de reconnoître la néceſſité de cette réparation, dans un Arrêt de Réglement qui l'ordonne expreſſément d'après l'art. 49 de notre Coutume. Mais je ne ſçais pourquoi on retarde ſi long-temps l'exécution d'une Loi qui n'exigeroit pas quinze jours de travail, ſi l'on ramaſſoit d'avance toutes les pierres néceſſaires pour rendre ces petits chemins ſolides.

Il ſemble que tous ceux qui habitent en campagne avec quelqu'autorité, devroient donner l'exemple aux Corvoyeurs, ou au moins les aider de leurs bons conſeils: un Seigneur, un Paſteur, ou toute autre perſonne reſpectable, peuvent les encourager & les inſtruire. Qu'ils dirigent donc le plus ſouvent qu'ils pourront, leurs promenades vers les endroits les plus difficiles des chemins où l'on travaillera: c'eſt là que par de bons conſeils & de preſſantes ſollicitations, ils épargneront aux Corvoyeurs beaucoup de temps & de peine, en leur faiſant faire ſolidement ce que dans bien des tâches ils n'ont fait qu'ébaucher.

Mais la conviction où je ſuis que tous les chemins de traverſe ne ſont devenus ſi mauvais que parce que les Nobles ont abandonné leurs maiſons rurales, me fait deſirer qu'ils reprennent leur ancien goût pour la campagne. Notre Coutume & notre Uſement les y invitent en leur conſervant encore la propriété de ces anciens manoirs, colombiers & autres édifices dont la plus grande partie ſont tombés en ruine: les Colons eux-mêmes qui ont beſoin de leurs ſecours & de leurs conſeils, attendent ce retour avec impatience: ils ſont tous réſolus de leur faire ſans répugnance les juſtes corvées qu'ils leur doivent, & de leur rétablir des routes auxquelles ils ſont obligés aujourd'hui de ſubſtituer des paſſages ſur leurs meilleures terres.

ANNONCES DE LIVRES.

De la conſervation des enfans, ou les moyens de les fortifier; de les préſerver & guerir des maladies, depuis l'inſtant de leur exiſtence, juſqu'à l'âge de puberté, par M. Raulin, Docteur en Médecine, &c. 2 vol. in-12, 1768. A Paris, chez Merlin, rue de la Harpe.

On s'occupe depuis long-temps des différentes cauſes de la dépopulation, & l'on a déjà compoſé pluſieurs ouvrages ſur cette matiere. Les uns l'ont attribuée à la pauvreté, les autres au trop grand nombre de célibataires, d'autres au libertinage, quelques-uns à l'impéritie des ſages femmes de campagne; pluſieurs à la mauvaiſe conſtitution d'un grand nombre d'hommes & de femmes. Ces derniers ont trouvé la principale cauſe, mais trop peu verſés dans la ſcience économique, & ignorant par conſéquent la plus grande partie des ſecrets de la nature pour la formation des êtres, pour leurs développemens & pour leur conſervation, ils n'ont fait qu'entrevoir les choſes, & par conſéquent ils n'ont pu que les faire ſoupçonner.

Un ſujet de telle importance appartenoit donc de droit à la Médecine, & ne pouvoit être bien traité que par une perſonne qui poſſédât à fond une ſcience ſi néceſſaire à l'humanité. Les ſoins paternels dont le Roi eſt continuellement occupé, lui ont fait deſirer un ouvrage dans lequel on indiquât les abus qui s'oppoſent à l'éducation phyſique des enfans, & qui donnât les moyens les plus propres de les élever & de favoriſer la population. M. Raulin, (*a*) choiſi pour remplir cet objet, eſt entré dans les plus grands détails ſur chaque partie relative à cette matiere, qu'il commence *ab ovo*.

L'Auteur a diviſé l'ouvrage en quatre époques. Dans la premiere il traite de la conception, de l'embrion, du fœtus, de ſa conſervation, des maladies qui lui ſont propres, de celles qui lui ſont communiquées par la contagion ou par des dérangemens de la groſſeſſe, enfin, des moyens de guerir les unes & les autres. Cette époque s'étend depuis la conception juſqu'à l'acouchement.

Dans la ſeconde époque, c'eſt-à-dire, entre la naiſſance de l'enfant & le ſevrage,

(a) *M. Raulin eſt déjà connu par pluſieurs excellents ouvrages qui caractériſent le grand Médecin.*

l'Auteur recherche les ſoins convenables aux enfans dès qu'ils ſont nés ; il indique les moyens les plus propres pour les nourrir de la façon la plus avantageuſe dans différentes circonſtances ; il rappelle pluſieurs uſages abuſifs, & fait connoître ce qu'il faudroit faire pour conſerver & fortifier les enfans ; il parle en même-temps des maladies auxquelles ils ſont ſujets avant le ſevrage, & fournit les moyens d'y remédier. La troiſiéme époque eſt fixée entre le ſevrage & l'âge de ſept ans, & la quatriéme, depuis cet âge juſqu'à celui de puberté. Chaque époque fournira la matiere de deux volumes.

Tel eſt le plan d'un ouvrage dont on ne peut aſſez apprécier l'utilité. Il peut ſervir non-ſeulement aux perſonnes de l'Art, mais chaque Citoyen devroit en faire une étude particuliere, & il eſt certain que ſi les principes que M. Raulin établit étoient ſuivis, il ne périroit pas tous les ans un ſi grand nombre d'enfans ; 1°. Parce qu'ils ſeroient mieux conſtitués. 2°. Parce qu'on leur donneroit la véritable éducation phyſique qui leur convient. Nous laiſſons aux Auteurs du Journal de Médecine, à nous donner les extraits d'un ouvrage qui mérite d'être connu.

Traité hiſtorique des plantes qui croiſſent dans la Lorraine & les trois Évêchés, contenant leur deſcription, leur figure, leurs noms, l'endroit où elles croiſſent, leur culture, leur analyſe & leurs propriétés, tant pour la médecine que pour les Arts & Métiers ; par M. P. J. Buc'hoz, Docteur-Aggregé, Médecin conſultant, & Démonſtrateur en Botanique au College royal des Médecins de Nancy, *&c.* Tome VII. A Paris, chez Durand neveu, rue S. Jacques.

L'Auteur, toujours infatigable lorſqu'il s'agit de travailler pour le bien de l'humanité, pourſuit avec zele la carriere qu'il a entrepris de parcourir. Ce nouveau volume qui n'eſt point inférieur aux précédents, contient une deſcription exacte de pluſieurs plantes diaphoretiques & ſudorifiques. Cette deſcription eſt précédée d'une diſſertation ſur la néceſſité de la tranſpiration, & ſur les grands avantages que le corps humain en retire, ſoit en ſanté, ſoit dans la maladie.

Les plantes qui ſont le ſujet de ce volume, ſont : *l'Adonis*, *l'Angelique*, *le Buis*, *le Bouëage*, *le Chardon-benit*, *le Chardon-marie*, *le Colchique*, *le Galega*, *le Genievre*, *l'Impératoire*, *le Mors du Diable*, *le Noyer*, *le Perce-mouſſe*, *le Petaſite*, *la Reine des prés*, *le Sain-foin*, *la Scabieuſe*, *le Scordium & la Scorſonere.* Il fait mention dans un chapitre particulier de quelques autres plantes diaphoretiques qui ne ſont pas de la claſſe de celles que nous venons de nommer.

L'Auteur plein de reconnoiſſance pour un Roi dont la mémoire ſera toujours chere, a dédié ce volume au Roi Staniſlas. (*)

EXTRAIT

De la théorie & de la pratique du jardinage & de l'agriculture, par principes, par M. l'Abbé Roger.

» TAILLE DES ARBRES. La taille des ar-
» bres eſt contre nature. On ne taille pas les
» arbres des forêts, non plus que ceux des

(*) *Nous ne pouvons nous empêcher de témoigner les regrets que nous avons d'être privés du plaiſir d'annoncer la* Traduction des ſix premiers livres des Annales de Tacite, *par M. l'Abbé de la Bleterie, de l'Académie royale des Inſcriptions & Belles-lettres, en 3 vol. in-12, avec figures, de l'Imprimerie Royale ; mais la nature de notre Écrit periodique nous interdit la ſatisfaction de faire connoître au public l'excellence du travail de ce ſçavant & profond Académicien, déjà connu par d'autres ouvrages, qui lui ont fait à juſte titre un nom célebre dans la République des lettres. Ainſi il ne nous ſera point permis de faire remarquer que la traduction des ſix premiers livres des Annales de Tacite (quelque ſupérieure qu'elle ſoit à celles qui ont déjà paru) eſt, en quelque ſorte, la moindre partie du travail de M. l'Abbé de la Bleterie, en comparaiſon des remarques ſçavantes, politiques & intéreſſantes qu'il y a ajoutées. Nous ne pourrons pas non plus parler de ces reſtitutions ingénieuſes qu'il a faites & que Tacite lui-même ne déſavoueroit pas, puiſqu'en les liſant on ſe perſuaderoit volontiers que le génie de l'Auteur Latin a préſidé au travail de notre Académicien. Diſons-nous donc avec Horace,* quò tendis Muſa, *&c. & retournons à nos charrues.*

» pleines campagnes & des vergers. Cepen-
» dant ces derniers, parce qu'ils ne ſont pas
» taillés, pouſſent prodigieuſement, groſſiſ-
» ſent & s'allongent en peu de temps; un
» ſeul d'entr'eux porte plus de fruit qu'une
» douzaine de ceux que nous taillons.

» Voici ce que c'eſt que la taille des ar-
» bres. C'eſt la ſuppreſſion des rameaux ſu-
» perflus & le racourciſſement de ceux qui
» ſont néceſſaires, & qu'on a fait par le
» moyen d'un inſtrument tranchant, ou de
» la ſcie à main. Les raiſons de la taille,
» les conditions, les regles, le temps, la
» maniere d'y procéder, *&c.* ſont d'une
» trop longue diſcuſſion pour être traitées.
» Mais la taille de tout arbre doit être faite
» avec prudence, avec ſageſſe, avec diſcer-
» nement. Tailler n'eſt point écourter les
» arbres, les mutiler, les inciſer ſans raiſon,
» les charpenter & les réduire preſque à
» rien. La fin de la taille eſt la ſanté de l'ar-
» bre, ſa fécondité, ſa belle figure, ſa durée,
» ainſi que la beauté des fruits & leur goût
» exquis. Il eſt un proverbe très-ſenſé qui
» dit, *taillez peu, paliſſez prou.* Toujours
» on taille trop & trop court.

» Conſidérez tous les arbres généra-
» ment quelconques, taillés par les Jardi-
» niers ordinaires, & vous les verrez muti-
» lés au point que ce ne ſont que plaies ſur
» plaies, formant des *nodus* les plus diffor-
» mes. Ces *nodus* de tant de plaies non-re-
» fermées encore, ſont autant d'obſtacles
» à la communication de la ſeve; auſſi à ces
» arbres ainſi maléficiés, périt-il continuel-
» lement quelque branche; ils deviennent
» épaulés par la ſuite: grand nombre ſuc-
» combant à tant de mauvais traitemens,
» périt à la fin.

» Voici quant à la taille, & quant à toute
» ſouſtraction, quelle qu'elle ſoit, des ra-
» meaux des arbres, l'une de ces vérités capi-
» tales, déciſives quant à l'opération; vérité
» méconnue, & dont l'ignorance eſt la ſour-
» ce trop féconde des mauvais traitemens à
» eux faits juſqu'ici. Ceci eſt un point de
» phyſique des plus curieux, non moins
» intéreſſans pour tous Jardiniers on non
» Jardiniers: il paroîtra paradoxe à quel-
» ques-uns.

» Tel traitement qu'on puiſſe faire à la
» tête d'un arbre, les racines n'en pompent
» pas moins la même quantité de ſeve qu'au-
» paravant. Cette ſeve eſt toujours, com-
» me ci-devant, portée, lancée & fouettée
» du bas en haut, & avec la même abon-
» dance; mais les vaſes, les récipiens & les
» canaux formés par la nature pour la re-
» cevoir, pour la contenir, la travailler, la
» charrier & la tranſmettre où beſoin eſt,
» & ce ſont les différentes branches, ces
» canaux n'y ſont plus, du moins dans la
» plus grande partie. Que fait-elle cette ſe-
» ve? Ne trouvant plus de canaux ſuffiſans
» pour s'y épancher, elle s'en fait de nou-
» veaux. Ces nouveaux ſont de deux ſortes,
» ou des gourmands ou des branches de faux
» bois; & telle eſt leur origine. Voici en
» paſſant une réflexion à cette occaſion.

» Tous les Jardiniers ne peuvent revenir
» de leur étonnement de voir les arbres que
» je conduis, groſſir & s'étendre prodigieu-
» ſement en peu d'années & donner des
» fruits en ſi grande abondance: s'ils réfle-
» chiſſoient, ils reconnoîtroient que c'eſt
» parce qu'au lieu de les appauvrir, de les
» tourmenter & de les dénuer comme eux,
» nous les ménageons; & parce que cette
» énorme quantité de bois dont ils privent
» un arbre à la taille, & que cette infortu-
» née victime de leur impéritie a produit,
» en pure perte pour lui, a tourné tout à
» ſon profit par notre façon de le travailler,
» & c'eſt ce qu'ils ne peuvent concevoir.

» Ces gourmands & ces branches de faux
» bois occaſionnées par une coupe vicieuſe,
» au lieu de s'en ſervir pour l'avantage & le
» profit de l'arbre, on les ſupprime encore
» l'année ſuivante, puis celle d'après, &
» l'arbre, par la raiſon que nous avons dite,
» pouſſe toujours à faux, & d'autant qu'on
» lui ôte plus de bois. C'eſt une ſource dont
» vous amoindriſſez ou ſupprimé le canal:
» quoique vous faſſiez à ce canal, la ſource
» n'en épanche pas moins la même quantité
» d'eau. Mais qu'arrive-t-il alors? Déborde-
» ment & inondation de toute néceſſité. Il
» arrive encore à ces ſortes d'arbres qu'on
» dépouille des canaux & des réceptacles de
» la ſeve, la même choſe que ce qui ſe paſſe
» dans le corps humain, toute proportion
» gardée, quand on a fait l'amputation de quel-
» que membre, une jambe ou une cuiſſe: l'eſ-
» tomac n'en fait pas moins la même quan-
» tité de chyle qu'auparavant; mais que de-
» vient le ſang contenu auparavant dans ce

» membre amputé? La médecine & la chi-
» rurgie conviennent de deux choſes : la pre-
» miere, que celui qui a ce membre de
» moins, doit être fort réſervé ſur le boire
» & le manger, & ſe faire ſaigner de temps
» à autre, ſans quoi il pourroit être ſuffo-
» qué, comme il n'arrive que trop ſouvent ;
» la ſeconde, qu'à moins d'une très forte
» tranſpiration, un tel Particulier ne pour-
» roit vivre s'il mangeoit comme ci-devant.
» Si donc, au lieu d'énerver les arbres, de
» les appauvrir & de les dénuer, comme
» on fait en les deſtituant de preſque tout
» leur bois, on ne faiſoit ſimplement que
» les décharger de ce qui fait confuſion,
» & de ce qui peut nuire à leur figure ré-
» guliere, on ſeconderoit la nature, on au-
» roit comme nous, & comme ceux qui
» pratiquent notre méthode, des arbres im-
» menſes, de groſſeur prodigieuſe en peu
» d'années, avec des fruits ſans nombre &
» de durée éternelle.

» Enfin, nous revenons toujours à dire
» qu'on ne taille point les arbres fruitiers des
» campagnes & des vergers, ni ceux des
» forêts, & qu'il y a une grande différence
» entr'eux & les nôtres qui ſont tourmentés
» perpétuellement ; auſſi diſons-nous en ce
» ſens que la taille eſt contre nature.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mars 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

LILLE.		RENNES.		ALSACE.		BORDEAUX.	
LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. s. d.		l. s. d		l. s. d.		
Aire.	25* 2 6	Auray.	25 1 9	Béfort.	20* 16 10	Agen.	20 1
Arras.	29 18 2	Breſt.	28 14 6			Bazas.	22 1
Bailleul.	30 1 8	Hennebon.	23 2 6			Bergerac.	19 10
Bapaume.	34* 2 1	Lannion.	24 16 10	Colmar.	19 11 11	Blaye.	17 13
Bergues.	27 5 1	Morlaix.	22 1 2			BORDEAUX.	24* 6
Bethune.	28 8 1	Nantes.	20 16			Caſtel Jaloux.	18 11
Caſſel.	28 3	Pontivy.	30* 19			Condom.	19 4
Douay.	30 16 6	Quimper.	24	Haguenau.	18 10 8	La Reolle.	21 15
Dunkerque.	33	Redon.	22 5 1			Libourne.	21 17
Gravelines.	26 8	RENNES.	22 12			Marmande.	20 14
Heſdin.	26 8	St. Brieux.	21	Landau.	14* 13 4	Monſſauquin.	22
LILLE.	31 16 6	St. Malo.	22 11 5			Nerac.	19 19
S. Omer.	26 5 11	Treguier.	24 15	Scheleſtat.	20 12 6	Nontron.	17* 12
S. Pol.	25 10	Vannes.	22 3			Perigueux.	18 10
S. Venant.	29 10	Vitré.	18* 12 4	STRASB.	19 6 8	Ste. Foy.	19 10
						Sarlat.	17 17
				wiſſembourg.	16	Villeneuve.	21 6
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	30 3 6	From. le ſep.	23 11 4	From. le ſep.	18 9	From. le ſep.	20 4 8
Pain la liv.	4 1	Pain la liv.	2 7	Pain la liv.	2 8	Pain la liv.	2 4
Avoine le ſ.	7 12 10	Avoine le ſ.	7 7 8	Avoine le ſ.	6 1 10	Avoine le ſ.	9 13 2
Foin le q.	1 10	Foin le q.	1 14	Foin le q.	1 14	Foin le q.	4
Paille le q.	1 5	Paille le q.	1 1 2	Paille le q.	17	Paille le q.	1 7 4

COMMERCE.

COPIE

D'une Lettre d'un Anglois écrite des Iſles du Vent.

J'Ai fait inſérer dans les papiers publics du 26 Décembre 1766, mon ſentiment ſur toutes les vexations par leſquelles les Officiers des Douanes des Iſles du Vent oppriment le commerce. Ces vexations ſe commettent de la même maniere dans les Iſles qui nous ont été cédées par la derniere paix, & les octrois des terres qui y ont été vendues, ſont ſujets à des droits beaucoup plus forts que ceux qui ont jamais été payés par le même objet dans nos anciennes Iſles.

J'ai également prédit dans ma derniere lettre les déſavantages qui réſulteroient pour le commerce de l'établiſſement d'un Port franc à la Dominique : ces prédictions ſe trouvent à préſent vérifiées, car les François & les Hollandois y verſent toutes ſortes de leurs marchandiſes, & les vendent à ſi bon marché qu'ils donnent l'excluſion aux Manufactures d'Angleterre, ſi les plaintes de nos Marchands ſont vraies, comme on n'en peut pas douter.

Lorſque le projet d'ériger la Dominique en Port franc, étoit ſur le tapis, ceux de la Jamaïque ont ſagement obtenu le même privilege, mais ſous des reſtrictions beaucoup plus avantageuſes pour la Colonie. En effet, l'importation de toutes les productions Françoiſes qui avoient du rapport avec celles de la Jamaïque, telles que le ſucre, le rum, *&c.* en a été excluſe ; & on n'a permis que celle des eſpeces d'or & d'argent, du cacao, de la cochenille, & des autres productions de l'Amérique Eſpagnole qui ſont très-avantageuſes à la Grande Bretagne.

Je ne ſçaurois cependant comprendre pour quelle raiſon ces avantages ſont bornés à la Jamaïque ſeulement. Pourquoi n'a-t-on point rendu ce privilege commun à toutes les Iſles à ſucre, puiſque les avantages qui réſulteroient à l'Angleterre de la permiſſion de ce commerce, deviendroient plus grands lorſqu'ils ſeront plus étendus ?

Lorſque le commerce de l'Aſſiento avec la Nouv. Eſpagne, étoit permis par les traités, il étoit conduit avec grand avantage pour la Nation, par les ſieurs *Rigby & Praiter*, en qualité de Facteurs de la Compagnie du Sud à la Jamaïque. Dans ce temps là, & long-temps après, le commerce du cacao & des autres productions des Caraques & de la côte du Vent de la Nouvelle Eſpagne, ſe faiſoit à S. Chriſtophe avec un profit conſidérable par les ſieurs *Collet & Perrie*, ſous la direction de la même Compagnie du Sud. Si l'on jugeoit alors que S. Chriſtophe étoit un Port propre pour faire le commerce de la côte au Vent de la Nouvelle Eſpagne, pourquoi ne le ſeroit-il pas encore ? Pourquoi Antigoa qui a de meilleurs Ports que S. Chriſtophe, ne le ſeroit-elle pas ainſi que les autres Iſles adjacentes & la Barbade même ? La Jamaïque auroit-elle plus de droits que les autres aux faveurs du Gouvernement, parce qu'elle ne paye pas ſur la ſortie de ſes denrées l'impôt de 4 & demi pour cent à la Métropole, comme le font toutes les autres Iſles à ſucre ?

Si les productions de la Nouvelle Eſpagne étoient admiſes dans toutes ces Iſles, & à la Barbade, ainſi que dans les Iſles cédées, les Colonies de l'Amérique Septentrionale trouveroient dans ces Iſles un ample débit de leurs ſuperflus ; de leur farine, de leur bois de conſtruction, *&c.* ſans craindre les Gardes-côtes ni aucun autre danger ou obſtacle auxquels leurs Marchands ſont expoſés en faiſant ce commerce en droiture avec les côtes de la Nouvelle Eſpagne ; & ceux-ci prendroient en échange les productions d'Eſpagne & ſes eſpeces. Par ce moyen ces Colonies de l'Amérique ſeptentrionale ſe procureroient de l'argent pour leur propre uſage, & pour remettre à l'Angleterre en payement de ſes Manufactures ; & elles ne ſeroient pas obligées de faire le commerce avec les Iſles Françoiſes pour ſe procurer du ſucre, du rum & des melaſſes ; commerce dont les Colonies Françoiſes à ſucre tirent un grand bénéfice, puiſqu'elles n'ont point d'autre débouché pour ces productions ; ce qui cauſe un grand préjudice aux Colonies Angloiſes à ſucre. Par-là on empêcheroit la navigation & le pouvoir des François de s'accroître, & l'on étendroit la navigation & le pouvoir de la Grande Bretagne.

La Manufacture de ſucre de la Jamaïque

doit retirer un grand avantage de la libre importation du bétail, des mulets, des cuirs & du ſuif du continent de l'Amérique Eſpagnole de *Porto Rico* & des autres petites Iſles ; pourquoi les autres Colonies Angloiſes à ſucre ne jouiroient-elles pas du même avantage, puiſque, pouvant avoir ces animaux à meilleur compte, elles ſeroient en état de faire du ſucre à meilleur marché, & d'entrer par-là plus efficacement en concurrence avec les François nos rivaux dans le commerce du ſucre?

Comme j'aime ſincerement le Roi & ma Patrie, j'oſe donner mes idées au public dans l'eſpérance que le Parlement prendra ces raiſons en conſidération, & qu'il rendra toutes les Colonies Angloiſes à ſucre, participantes des avantages dont la Jamaïque jouit, puiſqu'elles ont le même droit à les attendre de la Métropole.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 16 Avril 1768.*

	liv.	s.	
Or de Portugal, à . .	713		marc.
Du Mexique à . . .	706		marc.
Du Perou à	698		marc.
Les guinées à	710		marc.
Ducats à	97		
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98		
Or à 20 karats à . . .	82	10	marc.
L'argent à 11 & 20 g. à .	53	15	marc.
Idem à 11 & 10 g. à . .	51	15	marc.
Piaſtres	49		

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 16 Avril 1768.*		NANTES. *le 7 Avril.*		LYON. *le 6 Avril.*		CADIX. *le 29 Mars.*	
Amſterdam, . .	55	Amſt.	55 ¼	Amſterdam, . .	5	Paris, ...	77 ½
Londres, .	31 5 8e	Londres, .	31. 7 8e	Auguſte, .	51 7 8e	Amſt.	36 ¾
Hambourg, .	177 ¾			Vienne, .	51 5 8e	Lond. . . .	40 3 8e.
Madrid, . . .	15 4 6	Flandres, . .	57 ¼	Londres, .	31. 5 8e	Madrid. . .	au pair.
Cadix, . .	15. 2			Livourne, . .	95 ¾		
Livourne, . .	95	Hambourg, .	176 ½	Gênes, . . .	93 ½	**MADRID.** *le 4 Avril.*	
Lyon, Rois, .	¾ b.	Paris, . .	¼ p 8 p.	Madrid, . . .	76	Paris, . . .	15. 10
				Cadix, . . .	75 ¾	Londres, . .	40 ½
				Paris, . .	½ perte	Amſterd. . .	97
				Marſeille, .	7 8e. p		
				Dépot p. P. . .	1 p%		
				Piaſt. . .	48 17 6		

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *du 29 Décembre 1767.*

Qui modere, à commencer du premier Janvier 1768, les droits de marc d'or, d'enregiſtrement chez les Gardes des rôles, ſceau, & autres frais de proviſions des Offices vacans & autres réputés tels qui ſeront levés aux Revenus Caſuels.

SA Majeſté s'étant fait repréſenter en ſon Conſeil, l'Arrêt rendu en icelui le 21 Décembre 1766, par lequel il auroit été ordonné, en conformité des précédens Arrêts, que les Offices qui ſeroient levés vacans en ſes revenus caſuels pendant le courant de l'année 1767, par mort ou autrement, ne payeroient que moitié des droits de marc d'or, d'enregiſtrement chez les Gardes des rôles, & de ſceau, enſemble de ceux de réception & d'inſtallation dans les Cours & Juriſdictions où ils ſeroient reçus & inſtallés; & que ceux qui leveroient des Offices de nouvelle création, ou auxquels n'auroit été pourvu depuis leur création, ne payeroient, pour s'en faire pourvoir, que le tiers deſdits droits de marc d'or, d'en-

regiſtrement, de ſceau, de réception & d'inſtallation. Et Sa Majeſté voulant, pour faciliter le débit deſdits Offices, continuer la même grace pendant l'année 1768. Oüi le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances; le Roi étant en ſon Conſeil, conformément audit Arrêt du 21 Décembre 1766, a prorogé & proroge pendant l'année 1768, le délai porté par icelui, à commencer du premier Janvier juſqu'au dernier Décembre incluſivement, pendant lequel temps ceux qui ont levé ou qui leveront en ſes revenus caſuels les Offices taxés vacans par mort, faute d'en avoir payé l'annuel, forfaiture ou autrement, dont les proviſions ſeront pourſuivies au ſceau, ſoit par ceux qui les leveront, dont les quittances ſeront expédiées en leur nom, ou qui en paſſeront démiſſion au profit d'autres particuliers, ne ſeront tenus de payer que moitié deſdits droits de marc d'or, d'enregiſtrement aux Gardes des rôles & ſceau deſdites proviſions, enſemble des droits de réception & d'inſtallation dans les Cours & Juridictions où ils ſeront reçus & inſtallés: & à l'égard de ceux qui leveront des Offices de nouvelle création, ou auxquels n'a été pourvu depuis leur création, dont les quittances ont été expédiées en leur nom, ou qui en ont paſſé leur démiſſion au profit d'autres particuliers, qu'ils ne payeront pour s'en faire pourvoir, que le tiers des droits de marc d'or, conformément au réglement porté par la Déclaration du 30 Avril 1748, ainſi que les droits d'enregiſtrement, ſceau, frais de proviſions, réception & inſtallation. Veut néanmoins Sa Majeſté que ceux au profit de qui les porteurs de quittances de finance d'Offices de nouvelle création, s'en ſeront démis après les ſix mois du jour de la date deſdites quittances, ſoient tenus de payer après leſdits droits en entier & conformément audit réglement. Ordonne Sa Majeſté que ceux qui ont levé aux revenus caſuels de Sa Majeſté des Offices de pareille nature que ceux ci-deſſus mentionnés, à compter du 4 Juin 1726, & depuis, ou qui les leveront pendant ledit délai accordé par le préſent Arrêt, ſeront & demeureront déchargés du droit de confirmation, Sa Majeſté leur en faiſant tout don & remiſe, en tant que beſoin ſera, & faiſant défenſes à ceux qui ſont chargés du recouvrement dudit droit, leurs Commis ou prépoſés, de faire contr'eux aucunes pourſuites pour raiſon du payement d'icelui; à l'effet de quoi les articles des rôles dans leſquels les pourvus deſdits Offices pourroient avoir été compris, en ſeront rayés, lorſqu'il ſera juſtifié par les quittances du Tréſorier des revenus caſuels, qu'ils y auront été levés. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le 29 Décembre 1767.

Signé PHELYPEAUX.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. d'Avril.
L'Empereur,	1^e.	J.	22
Deſpeignes,	2^e.	J.	20
Iſſaly,	3^e.	J.	22
De Courmont,	18^e.	J.	21
Le Canut,	31^e.	L.	20
Radix,	33^e.	J.	20
De la Bretaiche,	40^e.	L.	20

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1768.	*Jeudi 14.*	*Vendredi 15.*	*Samedi 16.*
Ac. des Indes.	1240	1240	1240
Emp. de la Com.	410	410	410
Prom. à 5 p ⅌.	17 ½		17 ½
Prom. à 4 p ⅌.	40		39 ½
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	900	900	900 97 ½
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.	8	7	6 ½
3e. Loterie.	4 ½	4 ½	4 ½
Annuités.	348	347	347
Coup. d'An.	67 ½	67 ½	68
Emp. de 50 mil.	37	37	37. 37 ½.
Emp. de 30 mil.	34	34. 33 ½.	34 33 ½
Col. 1759.			
Canada.	45 ½	46	45 ½
4e. L. Epoques.	9. 11e 14	9	8 ½ 8 11e 13 ½
Nouette.	37 ½	37 ½	
Ac. de la caiſſe			1115
CONTRATS.			
tirage de la C	5e t. 329. 30	2e. 368. 3e. 338. 4e. 328. 5e 330	3e. 338. 4e. 330. 333
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 32.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 8 Avril mil ſept cent ſoixante-huit, il eſt entrédans ce Port 5 Navires François & Etrangers ; ſçavoir, des François, le *Jean de Grace*, Capitaine *Hamel* de Grandville, venant de Cette chargé de vin ; la *Bien-Aimée*, Capitaine *Meſſemacker* de Dunkerque, venant de ce même endroit chargé d'huile de graines & d'amidon pour le Havre, le ſurplus de ſon chargement pour Rouen ; l'*Intelligent*, Capitaine *le Sot* du Havre, venant de Lisbonne, chargé de fruits pour le Havre & d'autres marchandiſes pour Rouen ; des Etrangers, la *Demoiſelle Cecile*, Capitaine *Jooſt Janſen* Hollandois, venant de Saint Valery-ſur Somme ſur leſt ; la *Demoiſelle Marie*, Capitaine *Claas de Jong* auſſi Hollandois, venant de Roterdam chargé de diverſes marchandiſes de quincaillerie, mercerie, partie pour le Havre, partie pour Caen.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 5 Navires François & Etrangers; des François, la *Chaſte Suzanne*, Capitaine *Guillaume Ouin*, allant à la Martinique chargé de bœuf, beurre, lards & chandelles, le *Jeune Pierre*, Capitaine *Taake Janſen*, allant à Rouen ; le *Hattening*, Capitaine *Jean Mirſing* de Breme, allant à Breſt chargé de bois de conſtruction pour le Roi ; le *Delice*, Capitaine *Riggde*, allant en Angleterre ſur leſt.

DE ROUEN.

Il n'a été exporté de cette Généralité pendant tout le cours du mois de Mars 1768 que 737 quintaux 50 liv. d'avoine, ſortis par le Havre pour Londres.

Il a été importé pendant le même eſpace de temps, 200 quintaux de froment entrés à Rouen venant de Dantzick ; & 763 quintaux 66 livres dito, & 4 quintaux 50 liv. de menus grains entrés à Fecamp pour y reſter en entrepôt, venant de Roterdam.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 25 Mars au 8 Avril 1768, il eſt entré dans ce Port 37 Navires François & 11 Etrangers ; ſçavoir, des François, l'*Algonquin* de 130 tonneaux, Capitaine *Richard de Villemer*, venant du Port-au-Prince & de Saint Marc chargé de 85 bariq. 4 quarts de ſucre terré brut, & tête, 24 futailles d'indigo, 30 futailles 97 ſacs de café, 21 balles & ballots de coton, 61 dents de Morphil & quelques autres marchandiſes ; le *Saint Pierre* de 140 tonneaux, Capitaine *Naguille* ; la *Sainte Claire* de 80 tonneaux, Capitaine *Torſon*, venant tous deux de Marſeille, le premier a la à la conſignation de M. *Larralde*, le ſecond à celle de M. *Paſſart*, Courtier, chargés tous deux de 80 milliers 162000 liv. de ſavon, 46 futailles d'huile d'olive & différentes ſortes d'autres marchandiſes ; la *Fleur de lys* ; l'*Aventurier* ; la *Jeanne* ; l'*Union* ; le *Saint Charles*, venant tous cinq de l'Iſle de Ré ; la *Sainte Anne* ; la *Jolie* ; la *Marie Françoiſe*, venant tous trois d'Oleron ; le *Joſeph Auguſte*, venant de la Rochelle ; la *Sainte Anne*, venant de Port-Navalo ; la *Sainte Roze* ; le *Saint Joſeph* ; la *Marguerite* ; l'*Aimable Thérèſe* ; la *Comteſſe de Cabara*, venant tous cinq de Libourne chargés avec les précédens de 448 tonneaux de vin, capillaire & peaux de veaux, de vaches & de moutons ; la *Catherine*, venant de Rouen avec fayence, toile cirée, garance & autres ; la *Marie Françoiſe*, venant de Redon ; la *Jeanne Marie*, venant de Legué, chargés tous deux de plomb en ſaumon des mines de Pontpéan & de Châtelaudren ; la *Françoiſe Marthe*, venant de Morlaix avec beurre, ſuif & papier ; le *Saint Martin* ; la *Marie* ; le *Saint Jean* ; le *S. Pierre* ; le *Saint Joſeph* ; la *Sainte Anne* ; la *Marie*, venant tous ſept de Bordeaux chargés de vin & de différentes autres marchandiſes ; le *S. Eſprit* ; la *Providence*, venant tous deux de l'Orient avec des marchandiſes de la Compagnie des Indes, des canons de fuſils, du bœuf & du lard ſalés, & 920 morues vertes ; la *Marie Thérèſe*, venant de Quimper ; l'*Ange Gardien*, venant de Vannes chargés de cire jaune, de beurre, de raiſins & oranges ; le *Saint Pierre*, venant de Pont-l'Abbé avec bled noir, chauſſettes de fil &

ſardines preſſées ; la *Magdeleine*, venant de Saint Valery avec lin & chanvre ; la *Proſpérité*, venant de Bayonne avec brai gras & ſec, & réſine ; le *Saint Jean*, venant de Dunkerque avec fuſils & bayonnettes, huile de navette & rabette, fil blanc, piment, fromage, lin crud, houblon, camelot, polimy, velours d'Utrecht, peluche, calemandres & chandelles ; des Etrangers, le *Jeune Hendrick* ; l'*Anne Louiſe*, venant tous deux d'Oſtende ; le *Jeune Friderick*, venant de Stetin ; le *Jeune Arnault* ; l'*Attente* ; le *Broder Luſt*, venant tous trois de Roterdam ſur leſt ainſi que les trois précédens ; le *Dauphin*, venant de Dublin avec bœuf ſalé ; la *Dame Yda*, venant d'Amſterdam avec différentes eſpeces de marchandiſes ; la *Demoiſelle Baukje*, venant de Dantzick avec laine en toiſon & planches ; la *Notre Dame de Mont-Carmel & Saint Antoine*, venant d'Eſpagne avec 8000 oranges ; les *Quatre Freres*, venant de Bayonne avec laine, goudron, brai gras, jambons, vin & réſine.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 25 Navires François & 4 Etrangers ; ſçavoir, des François, le *Dragon* de 300 tonneaux, Capitaine *le Ray de la Rochardiere*, allant au Port au-Prince ; le *Printemps*, Capitaine *Jean-Louis Chauvet*, allant à Cadix ; la *Jeune Baſtienne*, Capitaine *Thomas Drouillard*, allant à Lisbonne chargés tous deux de peaux de veaux corroyées, cuirs tanés, étamine, toile, fayols & orge ; le *Don de Dieu*, Capitaine *Jean Lamuand*, allant à Boulogne avec froment, thé, ſucre brut & terré ; le *Saint Denis*, Capitaine *Pierre Chameau* ; le *Saint Sauveur*, Capitaine *Julien* l'aîné ; la *Marguerite*, Capitaine *Abraham Guyon* ; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Nicolas Quoniam* ; la *Marie Catherine*, Capitaine *Noel Jouſſet* ; le *Dauphin*, Capitaine *Pierre Canneau* ; la *Sainte Croix*, Capitaine *Michel Helouin* ; la *Marie Jeanne*, Capitaine *Jean Loiſel* ; la *Jeanne Marie*, Capitaine *L. Achevis* ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Laurent Patté* ; le *Saint Jean Baptiſte*, Capitaine *Jean Mandret* ; la *Perrine*, Capitaine *Joſeph Criquer* ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Cadou* ; la *Catherine Eliſabeth*, Capitaine *Robert le Marchand* ; l'*Eſpérance* Capitaine *Guillaume Monnier* ; le *Lion Couronné*, Capitaine *François Turbé* ; la *Sainte Barbe*, Capitaine *Philippe Serain* ; la *Société* Capitaine *Pierre Fachon* ; le *Joſeph Auguſte*, Capitaine *Louis Charles le Vaſſeau* ; la *Paix*, Lapitaine *L. Dominique Haguet* ; la *Magdeleine*, Capitaine *Jacques Maſſon*, allant à Saint Valery, à Rouen, à Dieppe & au Havre chargés de froment ; des Etrangers, la *Sara Maria*, allant à Petersbourg avec eau-de-vie & ſel ; le *Faucon*, allant à Bergues en Norwege avec eau-de-vie, le *Prince Charles*, allant à Gottembourg ; & la *Demoiſelle Vigera*, allant à Amſterdam avec indigo, café, ſucre brut & terré.

NAVIRES EN ARMEMENT,

DE NANTES, *le* 8 *Avril* 1768.

Le Navire François le *Petit Lion* de 120 tonneaux, Capitaine *Gerard*, Armateurs MM. *Chamcourtois*, *Beguyer* & *Lory* ; le Navire Etranger la *Ville de Zericzée*, de 120 tonneaux, Capitaine *Martinus Fernembucq*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la Guinée & le ſecond pour Bruges.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 8 Octobre.

AGRICULTURE.

Prix du grain à Londres, le 23 Septembre 1768.

shillings.

LE quarter de 472 liv. de 16 onces.

De Froment	34 à 48
De Drêche	23 à 27
De Seigle	18 à 19
D'Orge	15 à 21
D'Avoine	12 à 16

Le quarter du meilleur froment étant à 48 shillings, c'eſt ſur le pied de 27 ℔ de France le ſeptier de Paris.

OBSERVATIONS

Sur le Kacha.

L'uſage du *kacha* dont il eſt parlé dans la Gazette N°. 77, année 1768, (1) n'eſt pas inconnu en France, les Habitans de la Province de *Flandres*, de l'*Artois*, de la *Picardie* & du *Hainault*, & même de l'*Alſace*, en conſomment beaucoup. Ce grain de millet qui eſt ſéparé de ſon écorce, y eſt mal-à-propos connu ſous le nom d'*Orge* (2) *mondé* (3). C'eſt le même que l'on prépare dans l'Orléanois, & dont on uſe à Paris. (4)

Ce *millet mondé* dont on ſe ſert en *Flandres*, &c. ſe tire du Nord par la voie de la Hollande, & on l'emploie dans les ptiſannes & dans les potages au lieu de ris; mais on fait fort peu de ces ragoûts que M. Pingeron indique. Les grains qu'on jette dans les potages ſont épicés. On y met ou de la muſcade, ou du gérofle rapé, & quelques-uns y ajoutent auſſi d'une autre épice vulgairement connue dans le pays ſous le nom de *feuille de maſtic*. (5)

Cet aliment conviendroit aſſez aux Habitans des Provinces méridionales; ſa préparation, comme le dit M. Pingeron, eſt facile, mais l'accroiſſement de la plante & la récolte de ſon grain, ſont aſſujettis à bien des inconvéniens, & il eſt fort difficile d'y parer dans ces pays là.

On ſeme déjà de cette graine dans divers cantons de ces Provinces, & pour en obtenir de bonnes récoltes, on a la précaution de placer la ſemence dans des ſols gras & humides, & dans une expoſition qui met la

(1) *V. la Gazette du 24 Sept. 1768, p. 759.*

(2) *En effet ce grain de* millet, *eſt different de celui d'orge, on devroit l'appeller* millet mondé, *on lui donne ce nom à Paris.*

(3) *On entend par le mot de* mondé *un grain nétoyé ou rendu pur & net, & débarraſſé de ſa coquille ou de ſon enveloppe*, &c.

(4) *On le tire de divers endroits de la forêt d'Orléans.*

(5) *C'eſt ce qu'on appelle à Paris* maſtic en larme, *c'eſt la gomme qui découle de l'arbre appellé* lentiſque. *On trouve cet arbre en* Egypte, *aux* Indes *& dans l'Iſle de* Chio.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

plante à l'abri de l'effet des vents. (6) Si ces sols & ces expositions étoient aussi communs dans les pays méridionaux que dans le Nord, on pourroit y doubler cette culture, mais cela est impossible. Il est plus facile de continuer à y cultiver la plante de *bled de Turquie* appellé en quelques endroits *gros mil* ou *gros millet*. Cette plante ne demande pas un sol trop humide ; toute exposition lui est assez favorable, & l'aliment qu'on retire de la farine de son grain, est beaucoup plus abondant & plus nourricier que celui qu'on puise dans la farine de petit millet.

S'il en est ainsi du *petit millet*, il en est de même du *panis*, plante qui assimile beaucoup la premiere, D. N. E.

Observations

Sur une plante connue sous le nom de Bulbo-Castanum (a)

A la réserve des Fermiers & des gros Laboureurs, la plupart des gens de campagne ne peuvent se nourrir de pain de froment ; ils se trouvent heureux s'ils en ont qui soit fait avec le seigle, car le plus souvent ils mangent du pain fait avec le sarasin ou bled noir. Mais comme l'intempérie des saisons les prive quelquefois de ces ressources, de véritables citoyens, des amis de l'humanité s'occupent depuis long-temps à chercher quelqu'autre denrée qu'on puisse se procurer facilement, & qui supplée au seigle, au sarazin & même au maïs. L'Académie de Bordeaux a proposé ce sujet pour prix, comme on l'a vu dans nos Gazettes ; M. Mustel, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, de la Société royale d'Agriculture de Rouen, a donné un Mémoire (*b*) sur la façon de faire du pain avec des pommes de terre ; & M. de Métivier a trouvé le moyen d'employer au même usage la graine d'*arum* ou pied de veau. (*c*)

Ces deux découvertes ont réveillé les idées d'un ami des pauvres, & il a cru, en faisant des observations sur ces mêmes découvertes proposer de faire du pain avec le *Bulbo-castanum*, & voici les raisons qui lui font préférer cette racine aux patates ou pommes de terre.

La patate est lourde, inerte & de difficile digestion, parce qu'elle contient une partie visqueuse, & qu'étant sans aromates, elle ne peut réveiller la sensibilité de l'estomach, mettre les fibres en action, & par conséquent devenir susceptible d'être développée par les parties salines & actives des sucs gastriques.

Le *Bulbo-castanum* est au contraire facile à digérer à cause des parties aromatiques, savoureuses, sucrées & savoneuses (*d*) qu'il contient & qui sont analogues à celles de l'anis du fenouil, *&c.* & à l'aromate volatil qui se trouve dans les plantes ombelliferes de cette famille.

Cette plante qui est de la famille des carotes, est généralement connue des Botanistes sous le nom de *Bulbo-castanum majus folio apii*, en François *terre noix*. Ses feuilles sont assez semblables à celles du persil ; sa racine est un tubercule gros comme une forte noix, charnu, noir au-dehors, blanc en-dedans, jettant plusieurs fibres, d'un goût doux & agréable. Cette plante croît naturellement dans les terres à bled, ne craint point les intempéries des saisons, vient facilement dans les terres cretacées & sablo-

(6) *En effet, on ne peut cultiver cette plante dans toute sorte de terre & à toute exposition ; le sol sec lui est absolument contraire, & les vents rompent facilement sa tige, ou l'égrainent lorsqu'elle approche de la maturité ; d'ailleurs on sçait que cette tige a une aptitude singuliere à la rupture par la charge de ses grains, aussi la voit-on toujours fort courbée.*

(a) *Dans la Gazette N°. 24 de cette année, nous annonçames ces mêmes observations ; mais comme on auroit pu les perdre de vue, & que d'ailleurs nous sommes dans la saison de cueillir la racine qui fait le sujet de ces observations, nous avons pensé qu'il étoit à propos de les remettre sous les yeux de ceux qui voudroient faire les expériences que l'on y propose.*

(b) *Il se vend à Rouen, chez Besongne ; & à Paris, chez Durand neveu, rue Saint-Jacques.*

(c) *Ce Mémoire se vend à Bordeaux, chez les Freres Labotiere.*

(d) *Tous les savoneux sont propres à secreter la bile qui est le savon naturel de l'estomach.*

neuſes, puiſqu'il y en a une très-grande quantité dans la Champagne. On en fait un fréquent uſage dans cette Province, & on mange cette racine comme des navets. Quelques-uns la coupent par rouelles lorſqu'elle eſt cuite au four ou ſous la cendre chaude, & la mangent en ſalade comme des betteraves.

Ne pourroit-on pas la faire ſécher, la réduire enſuite en poudre, en faire une bouillie, comme on fait avec le ſemouille, & même en compoſer un pain qui ſeroit plus aiſé à digérer que celui des patates, par les raiſons qu'on a données ci-deſſus ?

On invite les Sociétés d'agriculture & les Citoyens qui s'occupent du bien de l'humanité, de faire les eſſais propoſés, & de vouloir bien nous les communiquer, afin que nous puiſſions en faire part au public, & procurer de nouveaux ſecours à des malheureux auxquels on pourroit appliquer avec trop de vérité ce vers de Virgile :

Sic vos non vobis fertis aratra boves.

ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE DE PARIS.

Le 20 Septembre 1768, les Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris ſe diſtinguerent de nouveau dans un concours que M. BERTIN, Miniſtre & Secrétaire d'État, honora de ſa préſence. Il y préſida, l'Aſſemblée fut très-nombreuſe, & compoſée de beaucoup de perſonnes de diſtinction.

Les parties principales du cheval conſidéré extérieurement, furent les objets que les Eleves enviſagerent de maniere à ne laiſſer rien à deſirer à cet égard.

Ceux qui furent admis à ce concours ſont :

Les Sieurs

FLANDRIN.. de Lyon, entretenu par le Roi.
SIMON..... d'Hirſinghen en Alſace, entretenu par la Province.
THIÉBAUD . de Bourgogne, entretenu par les États.
BECQUEMIE. } du Bourbonnois, entretenus par la Province.
GERVI..... }
PERRET .... du Mans, entretenu par M. le Comte de la Suze.
TILLEUL ... de Normandie, entretenu par M. le P. de Monaco.
GENSON.... de Verſailles, entretenu par l'École Royale Militaire.
MAILLARD . }
LA MANIERE } de Picardie, entretenus par
GARNIER... } la Province.
CAMBRAY .. de Valenciennes, entretenu par la Ville.
LA CUEILLE. du Périgord, entretenu par M. l'Abbé Bertin, Conſeiller d'Etat.
BRAVI ..... de Montargis, entretenu par la Province d'Orléans.
GENGON ... de Bretagne, entretenu par M. Poulletier de Périgny.
PLANTIER .. du Régiment Dragons de la Légion de Hainault, entretenu par M. le Comte Viomenil.
THOREL ... du Régiment des Carabiniers, entretenu par M. le Marquis de Poyanne.
GODIN..... Maréchal des Logis du Régiment Dragons d'Autichamp, entretenu par M. le Marquis d'Autichamp.

Le ſieur CHANUT, étant de tous les Chefs de Brigade de l'Ecole, celui qui a mis le plus d'Eleves en état de ſatisfaire le public, prononça le diſcours ſuivant :

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

» Se perſuader que l'habitude des objets » ſuffit pour en ſaiſir les différentes faces, » & en démêler toutes les circonſtances & » tous les points, c'eſt ſe livrer à une erreur » ſans doute ſéduiſante, puiſque d'une part » elle peut flatter & ſervir l'amour propre, » & que, de l'autre, elle ſemble diſpenſer » des veilles & des efforts inſéparables de » toute étude approfondie.

» On a beaucoup vu, on a vu long-temps » & l'on voit chaque jour ; voilà les fondemens ſur leſquels le plus grand nombre » étaye ſon ſavoir & ſes lumieres, cependant que peuvent les yeux ſeuls & dénués » de tout ſecours ? Mais on ſe départ malaiſément d'une ſorte de réputation quelque » peu méritée qu'elle ſoit ; on croit qu'il ſeroit humiliant de convenir en public, de » ce que l'on eſt, dans une infinité d'occaſions, forcé de s'avouer en ſecret, & rien » n'eſt plus difficile que cet aveu, parce que

» rien n'eſt plus rare que l'amour du vrai » ſupérieur à l'amour de ſoi-même.

» Cette réflexion ne découvriroit-elle pas » la ſource des obſtacles qui ont retardé les » progrès de notre Art, & ne donneroit-» elle pas lieu de préſumer pourquoi la con-» noiſſances extérieure du cheval, ſi familiere, » ſi générale en apparence, & néanmoins » encore purement nominale, ſur-tout pour » la multitude qui ſe vante de la poſſéder, » eſt demeurée au point où les ſiecles précé-» dents l'ont laiſſée?

» On ne doit pas s'y tromper, MESSIEURS, » une confiance aveugle qui met la médio-» crité au niveau & même au-deſſus des » vrais talents, étouffe le plus ſouvent ceux-» ci, car on n'a pas toujours le courage de » faire le bien pour le bien ſeul, & lorſ-» qu'on ſe voit moins avancé dans l'opinion » des hommes, que ceux dont le nom s'eſt » établi ſur la crédulité, il n'arrive que trop » fréquemment que le dégoût prend la place » du zele.

» Celui qui nous anime ne ſe ralentira » jamais; vous nous l'inſpirez, MONSEI-» GNEUR; vous avez daigné le ſoutenir, » MESSIEURS, par vos ſuffrages; & les reſ-» ſources infinies, que nous offre chaque » jour cette Ecole, nous ſauvent de tout » découragement, nous portent à aimer » même ce qui coute le plus à apprendre & » à ſavoir.

» Des démonſtrations raiſonnées nous ren-» dent en effet aiſées les vérités les plus diffi-» ciles, elles nous éclairent ſur celles qui » ſont les plus obſcures, elles tirent du » néant à nos yeux la plupart de celles qui » ſont encore inconnues, & les impreſſions » que reçoivent ici nos ſens, conſtamment » accompagnées de l'évidence des principes, » ſe lient néceſſairement dans l'eſprit de » chacun de nous, & ne peuvent qu'être » ſûres & durables.

» Nous vous devons, MONSEIGNEUR, » tous ces avantages. Ils nous deviennent » auſſi toujours plus précieux par l'eſpérance » qu'ils nous donnent de remplir un jour » l'objet que vous vous êtes propoſé dans un » établiſſement dont la création vous étoit » réſervée; en conſacrant les fruits de nos » travaux à l'utilité publique, nous les con-» ſacrerons à votre gloire.

Parmi les dix-huit Eleves qui concoururent :

Les Sieurs FLANDRIN, SIMON, GODIN, PERRET, THIÉBAUD & TILLEUL, furent jugés également dignes d'obtenir le prix. Le ſort l'accorda au ſieur PERRET, qui eut l'honneur de le recevoir de la main du Miniſtre.

Les Sieurs BECQUEMIE, CAMBRAY, GENGON, GERVI & LA CUEILLE obtinrent l'*Acceſſit*; & les applaudiſſemens que les autres reçurent ne peuvent qu'exciter leur émulation & leur zele.

ANNONCES DE LIVRES.

Lettres périodiques ſur la méthode de s'enrichir promptement & de conſerver ſa ſanté par la culture des végétaux, par M. Buc'hoz, Médecin Botaniſte Lorrain.

Le titre de cet ouvrage indique aſſez ſon utilité. Nous ne nous étendrons pas ici ſur cet objet. On peut lire la premiere de nos Lettres qui ſert de Proſpectus. Nous y traiterons de preſque toutes les plantes ſucceſſivement, ſans cependant garder aucun ordre que celui qui ſe préſentera dans nos Mémoires. Nous nous attacherons principalement aux plantes exotiques, ayant ſuffiſamment parlé des indigenes dans notre Traité hiſtorique des plantes de la Lorraine, qui ſe vend chez Durand neveu, Libraire, rue Saint Jacques, & dans notre Dictionnaire des végétaux de la France, qui eſt actuellement ſous preſſe. Nous conſidérerons dans ces Lett. les végétaux ſous différens aſpects, eu égard à l'Agriculture, au Jardinage, aux Arts & Métiers, à la Médecine, à l'art vétérinaire, & aux différens uſages économiques. Ces Lettres ſeront pour ainſi dire les faſtes des végétaux. Il paroîtra tous Mardis de chaque ſemaine une de ces Lettres. Le prix eſt de 5 ß par Lettre. On en diſtribue déjà huit.

Comme pluſieurs perſonnes deſirent les avoir par ſouſcription, l'abonnement de ces Lettres pour l'année entiere, ſera de 18 ℔ franc de port pour la Province, & de 16 ℔ pour Paris. On s'inſcrira pour la ſouſcription, chez Durand neveu, rue S. Jacques, chez Lacombe, auſſi Libraire, rue Chriſtine, ou chez l'Auteur, rue des Cordeliers,

à l'ancien Hôtel de Saintonge.

Nota. Les trois dernieres Lettres que M. Buc'hoz vient de publier, & qui ſont les ſix, ſept & huitiémes, traitent des différentes couleurs qu'on peut tirer des végétaux, tant pour la peinture que pour la teinture. Ces trois Lettres ſont très-curieuſes, & renferment des choſes très-utiles. Nous en donnerons l'extrait.

A Treatiſe in which are illuſtratated by familiar examples, the various uſes of the dendrometer a new inſtrument, &c. Traité des différens uſages du dendrometre, inſtrument nouvellement inventé pour meſurer d'une maniere également prompte & ſûre les arbres ſur pied, & faciliter par ce moyen les opérations des ingénieurs & des architectes. Le même inſtrument peut encore ſervir à arpenter & niveller les terres, & à conduire les travaux des mines ſans le ſecours du calcul trigonométrique, 1 vol. in-8°. prix 3 ℔ 6 ß de France, chez François Neuberry, dans *Ludgate Street* à Londres. Le ſieur Bennet, Fabricateur d'inſtrumens de mathématique des Ducs de Gloceſter & de Cumberland, demeurant à Londres *in crown court ſoho*, conſtruit des dendrometres à juſte prix,

LETTRE

De M. Pingeron aux Auteurs de la Gazette.

Ayant appris, Meſſieurs, que le plan de former les cataſtes ou cadaſtres, qu'on a vu dans les journaux des mois d'Août & de Septembre dernier, avoit fait une telle ſenſation, que pluſieurs perſonnes ſe diſpoſoient à en faire uſage pour connoître la véritable étendue de leurs terres, j'ai penſé que je pouvois hazarder de vous communiquer la maniere dont le cadaſtre s'eſt trouvé naturellement fait dans le Comté de Nice.

Les Ducs de Savoie, ainſi que pluſieurs autres Souverains (les Ducs de Lorraine & les Ducs de Bourgogne) ne levoient jadis aucun impôt ſur leurs Sujets, mais ils les engageoient à leur faire de temps en temps des dons gratuits. Ces ſecours momentanés tenoient lieu de toute autre impoſition, & ne paroiſſoient point onéreux aux peuples. Ceux-ci s'empreſſant à ſeconder les vues de leurs Princes, n'attendoient point qu'on leur fit violence pour en tirer un tribut qu'ils croyoient purement volontaire, puiſqu'ils en faiſoient eux-mêmes la répartition. On voyoit même des ſujets ſe plaindre de ce qu'ils étoient moins impoſés que d'autres, & regarder cette différence comme humiliante pour eux. Quoique ces ſubſides ne fuſſent point annuels, ſi ce n'eſt en temps de guerre, ils ſe répétoient cependant aſſez ſouvent pour que chaque Communauté ſe crût en droit de régler la maniere de répartir juſtement l'impoſition. Rien ne ſe préſenta plus naturellement que de l'aſſéoir ſur les terres. Chaque Paroiſſe eſtima les ſiennes, & l'on perçut le tribut d'une maniere également ſimple & uniforme. Les beſoins preſſans du Roi de Sarde, aujourd'hui regnant, l'obligerent pendt la guerre à exiger un tribut annuel. Comme ſes intentions étoient qu'il fût réparti de la maniere la plus juſte & la moins onéreuſe, il ſe ſervit du tableau d'impoſition de chaque Paroiſſe. Comme celles-ci n'avoient pu faire de fauſſes déclarations à leurs Syndics ni aux anciens qui connoiſſoient parfaitement la valeur abſolue & relative de leurs fonds, le Prince eut un état fidele du prix & du revenu des terres, c'eſt ainſi que le *cadaſtre* fût fait ſans le ſçavoir. Ne ſeroit-il pas aiſé d'employer le même moyen partout ailleurs? Chaque Généralité devroit être impoſée, par exemple, à tant l'arpent de telle ou telle eſpece de terrein, ayant plus ou moins de débouché & de facilité pour vendre; ſi chaque Paroiſſe qui la compoſe, régloit elle-même l'impoſition d'après ce principe, en permettant toutes fois au particulier prétendu lézé, ou lézé réellement, de faire ſes repréſentations dans un temps fixe, un *cadaſtre* ne ſeroit plus une opération effrayante, & ceſſeroit de fournir matiere aux ſpéculations des faiſeurs de projets. La ſomme de tous ces petits *cadaſtres* particuliers, ſeroit le *cadaſtre général*. Partant d'après les faits, modifiant ce que la nature des lieux & celle des Gouvernemens exige, on court moins de riſque de s'égarer. Dans l'adminiſtration publique, de même qu'à la guerre, on ne commet point de petites fautes, & le reproche du Poete, *O! imitatores ſervum pecus*, a ſes bornes: imiter un projet utile, c'eſt rendre un ſervice à l'État dont on eſt membre.

COMMERCE.

DE LONDRES.

Extrait de différentes lettres.

L'Amiral John Moore accompagné de tous les Capitaines & des autres Officiers de la Marine de S. M. qui ſe trouvoient tant dans le Port de Portſmouth que dans les environs, s'eſt rendu le 17 Août à bord de la Frégate le *Seaford*, pour être préſent à l'eſſai d'une pompe à chaine de nouvelle invention, qui a pleinement ſatisfait l'Amiral & les Officiers, & mérité un applaudiſſement géné ral. (a)

Voici le réſultat de l'épreuve.

La nouvelle pompe manœuvrée par quatre hommes, débite un tonneau d'eau en 42 ſecondes. L'ancienne, lorſqu'elle eſt dans le meilleur état, & manœuvrée par ſept hommes, débite un tonneau en 47 ſecondes.

La nouvelle manœuvrée par deux hommes, débite un tonneau en 76 ſecondes.

L'ancienne ne peut pas être miſe en mouvement par deux hommes.

La chaîne de la nouvelle pompe ayant été caſſée à deſſein & jettée dans le puits, a été rétablie & remiſe en action dans l'eſpace de deux minutes.

L'ancienne n'a pu être rétablie qu'en deux heures.

La nouvelle ayant été engorgée par des éclats de bois & par le ſable, a été nétoyée & a joué en quatre minutes.

L'ancienne n'a pu être nétoyée qu'après que l'eau eut été pompée du Vaiſſeau.

Tous les Officiers qui étoient préſens à cette épreuve, ont déclaré que c'étoit le plus haut point de perfection auquel on pût atteindre dans une machine de cette eſpece, & qu'elle devoit être non-ſeulement d'une épargne conſidérable pour la Nation, mais encore de la plus grande utilité pour les Vaiſſeaux qui ſe trouvent à la mer, parce qu'il arrive rarement qu'elle ſe dérange, & qu'elle eſt très-aiſée à raccommoder.

(a) *Nous avons déjà parlé de cette pompe, mais avec moins de détails.*

DE DUBLIN, *le 30 Août.*

Le nombre des acres de terre en Angleterre eſt de - - 34088500 ℔
Dans les Principautés de Galles, - - - 5398500

TOTAL. - - 39487000

En Irlande, - - 11042642

Notez que toutes les fondrieres & montagnes ne ſont pas compriſes dans l'arpentage que l'on a fait de l'Irlande, & que par-conſéquent cette Iſle, y compris leſdites fondrieres & montagnes non arpentées, ne cede en rien en largeur à l'Angleterre conſidérée ſans le pays de Galles, vu que mille arpens Irlandois équivalent à 1620 arpens Anglois.

On apprend que les troubles qui regnent actuellement dans l'Amérique ſeptentrionale, ont fait baiſſer dans quelques Colonies de 20 pour cent le prix des terreins, & qu'il y eſt devenu très-difficile de trouver des acquéreurs.

Les dernieres lettres que l'on a reçues, tant de la Virginie, que du Mariland, portent que pluſieurs milliers d'acres de terre ſur leſquels on avoit coutume anciennement de cultiver du tabac, ont été cette année enſemencées avec du froment, & que l'on a trouvé que le Cultivateur en retiroit un profit beaucoup plus grand.

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 23 Sept.

		L'ONCE.		
Or monnoyé		3 ℔	19 ß	6 d.
dito en barres (a) . . .		3	19	6
Pieces de huit.	Grandes pillares . .		5	4 ½
	d°. petites . . .		5	4 ½
	Grandes pillares du Mexique		5	4 ½
	d°. petites du Mexique.		5	4 ½
Argent en barres (b) . .			5	6

(a) *Le prix de la Tour eſt 3 ℔ 18 ß.*

(b) *Le prix de la Tour pour l'argent blanc d'onze deniers de fin, eſt 5 ſchellings deux deniers.*

Quand le prix de la place eſt plus fort que celui que l'on en donne à la Tour où ſe frappe la monnoie, c'eſt une preuve que la balance de l'importation avec l'exportation n'eſt point favorable à l'Angleterre. C'eſt qu'il n'entré pas en Angleterre autant de matieres d'or & d'argent qu'il en ſort. *Cantillon, eſſai ſur le commerce.*

N. B. Il y a environ un mois que l'or ſe payoit deux deniers plus cher.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 5 Oct. 1768.*		LYON. *le 27 Sept.*		BORDEAUX. *le 23 Sept.*		MARSEILLE. *le 22 Sept.*	
Amſterdam,	55 3 8e	Amſterdam,	55 5 8e. ½	Amſt.	55 7 8e	Londres,	31 ¼
Lond.	31 15 16e	Auguſte,	51 3 8e	Lond.	32 1 16e	Amſt.	54 ½
Hambourg,	180 ½	Vienne,	51 3 8e	Hamb.	27 3 8e	Cadix,	15 3
Madrid,	15 6	Londres,	31 7 8e.	Paris échu,	½ p ⁰/₀ p	Madrid,	15 5
Cadix,	14 17	Livourne,	94 ¾			Livourne,	97 ½
Livourne,	95	Gênes,	92 ¾	*du 26 Sept.*		Naples	86
Lyon,	1 p ⁰/₀	Madrid,	74 ½			Gênes,	95 ½
		Cadix,	74 ¼	Amſterd.	55 7 8e	Paris,	½ p ⁰/₀ b.
		Paris,	¾ p ⁰/₀ p.	Lond.	32 1 16e	Lyon.	1 p ⁰/₀ b.
		Marſeille,	1 ½ p	Hamb.	27 3 8e	Montpellier,	au pair.
		Dépot p. S.,	1 ⅓	Paris échu,	½ p ⁰/₀ p	Piaſtres,	
		Piaſt.	48 10				

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 5 Octobre 1768.*

	#	ß	
Or de Portugal, à	712		marc.
Du Mexique à	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	710		
Ducats à	96	10	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à	98		
Or à 20 karats à	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 g. à	51	17 6	
Piaſtres.	48	12 6	

AVIS

Relativement à la Navigation d'Amſterdam à Rouen, & de Rouen à Amſterdam.

Les longueurs du beurt (*) d'Amſterdam ayant fait retirer de ladite Ville, & paſſer à Rotterdam nombre d'ordres, non ſeulement pour les marchandiſes que l'une & l'autre place peuvent fournir indifféremm^t., mais encore pour les fromages & autres eſpeces qu'Amſterdam, par ſa proximité de la Nord Hollande, peut fournir mieux conditionnés & à meilleur compte, on a cherché depuis long-temps à y remédier.

On a cru ne pouvoir mieux le faire qu'en formant une ſociété des principaux Chargeurs pour faire bâtir neuf Navires deſtinés à ſuivre & ſervir ſucceſſivement le beurt pour Rouen, leſquels Navires on s'attachera, vuides comme pleins, à faire partir tous les quinze jours.

On ne doute nullement qu'un établiſſement auſſi intéreſſant à la navigation d'Amſterdam à Rouen, ſoit par la ſolidité des Navires, ſoit par la célérité des expéditions,

(*) *Beurt eſt un mot Hollandois qui ſignifie tour, la raiſon pourquoi les bâtimens employés au commerce d'Amſterdam avec Rouen, ſont nommés ainſi, c'eſt qu'il y en a un nombre fixé pour cet objet qui doivent partir chacun à leur tour; le mot Hollandois eſt beurt-man.*

ne reçoive une entiere approbation des Négocians intéreſſés à ce genre de commerce, & que la certitude de recevoir leurs marchandiſes promptement ne les porte à donner leurs ordres à Amſterdam par préférence à toute autre Ville de Hollande.

Ils ſont ſur-tout dans le cas de le faire, relativement aux fromages & autres marchandiſes de ſaiſon qui ne peuvent ſupporter un ſéjour trop long à bord des Navires, ſans eſſuyer un dépériſſement & dommage conſidérable.

Indépendamment de la célérité de l'expédition, les intéreſſés dans la nouvelle ſociété du beurt, voulant donner tous les ſoins poſſibles à la conſervation des marchandiſes ſujettes à dépérir par elles-mêmes, ſe propoſent de faire arrimer les fromages un à un, au lieu de deux à trois l'un ſur l'autre, qu'on a coutume de les mettre ordinairement, & ſe flattent que MM. les Négocians ne ſe refuſeront pas à leur accorder une légere augmentation de fret ſur cette eſpece, qui ne balancera pas les frais extraordinaires qu'ils ſeront obligés de faire pour remplir cette ſujétion.

L'expérience déjà faite de cette méthode, a convaincu qu'il n'en eſt point de plus capable de conſerver cette marchandiſe en bon ordre, & de prévenir les fréquentes diſcuſſions qu'il y a eu entre les Négocians & les Maîtres de Navires à cet égard.

On ne ſe bornera point à faire partir tous les quinze jours un Navire d'Amſterdam pour Rouen, mais pour prévenir les longueurs que les Négocians Chargeurs de Rouen ont également éprouvées dans le départ des Navires de Rouen pour Amſterdam, leſquels on a quelquefois tenus juſqu'à cinq & ſix ſemaines en charge, on ſe propoſe auſſi de faire partir de Rouen ceux de la ſociété régulierement au bout de quinze jours, à compter de celui où ils auront fini leur décharge.

Par-là Meſſieurs les Négocians ne ſeront point ſuſceptibles d'être trompés par de fauſſes annonces de départ, & ſeront ſûrs qu'en donnant dans ces Navires, ils partiront au jour indiqué.

Le temps de leur départ ſera annoncé par affiches, & en attendant on prévient que le Capitaine *Age Doedes Van Staveren*, commandant le Navire la *Poſte de Rouen*, ſera le premier dans ce cas.

Il réſultera un avantage particulier de la préférence à donner à ces Navires, en ce que chacun d'eux eſt armé de quatre pierriers & autres menues armes capables d'écarter les Ecumeurs de mer, qui récemment ont pillé divers Navires dans la Manche.

Les perſonnes qui auroient quelque partie intéreſſante ou quelques arrangemens à propoſer, pourront s'adreſſer à Rouen, à Meſſieurs *Charles Bourniſien* & fils; ou à Meſſieurs *Lachenez Heude* freres, chargés de la correſpondance deſdits Navires.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. d'Oct.
Deſchamps,	5e.	E.	13
Marſollier,	14e.	L.	11
Molliere,	51e.	C.	10
De Fays,	42e.	J.	11

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS,

Oct. 1768.	*Lundi 3.*	*Mardi 4.*	*Mercredi 5.*
Ac. des Indes.	1197 ½	1195	1190
Emp. de la Com.	425		
Prom. a 5 p %.			
Prom. a 4 p %.	41 ½	41 ½	41 ½
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	877 ½	877 ½	875
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.		11	11
3e. Loterie.		3	3
Annuités.			
Coup. d'An.	60 ½	60 ½	60 ½
Emp. de 50 mil.	40	40	40
Emp. de 30 mil.	41 ½ 42	42	41 ½
Col. 1759.		44	44 ½
Canada.	46 45 ½ 1m	46. 10m	
4e. L. Epoques	17 16 ½	16 ½ 12e. 21 ½	17
Nouette	40	40	40 ½
Ac. de la caiſſe	dup. 60		
CONTRATS.			
tirage de la C.	2e. 398 4e. 340	4e 338 5e 338	
	5e. 338		
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 81.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Août 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

CAEN.				LILLE.				METZ.				ROUEN.			
LIEUX des Marchés	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d				
Avranches.	24			Aire.	22	10		Longwy.	19	12	8	Andely.	31	15	6
				Arras.	29	18	1					Caudebec.	28	3	7
Bayeux.	21*	10	6	Bailleul.	31	14	5					Dieppe.	30		5
				Bapaume.	31	5	3	METZ.	18	11	3	Eu.	28	5	8
CAEN.	27	7	3	Bergues.	31	10	7	Montmedy.	20	5		Evreux.	33	2	6
				Bethune.	25	19	2					Giſors.	33	1	4
Carentan.	23	3	8	Caſſel.	30			Phalsbourg.	18	13	4	Le Havre.	29	13	8
				Douay.	28	9	7	Sarrebourg.	18			Lions.	33	12	9
Coutances.	29	3	4	Dunkerque.	35*							Magny.	34*	10	
				Gravelines.	31	11	10	Sarlouis.	16*			Montiviliers			
Mortain.	24			Heſdin.	28			Sedan.	23			Neufchatel.	28	3	6
				LILLE.	25	1	5					Pont-de l'Arche.	32		
St. Lo.	32*	11	8	S. Omer.	28	2	6	Thionville.	19	12	8				
				S. Pol.	21*			Toul.	23*	9	8	Pont-Audemer.	30	1	6
Valognes.	23	6		S. Venant.	28	16						Pont-l'Ev.	26*	11	4
Vire.	24	12						Verdun.	18			ROUEN.	33	2	6
								Vic.	17	9	1				

PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	25	10	6	From. le ſep.	28	11	9	From. le ſep.	19	6	8	From. le ſep.	30	17	5
Pain la liv.		2	9	Pain la liv.		4	2	Pain la liv.		2	4	Pain la liv.		3	8
Avoine le ſ.	7	15	5	Avoine le ſ.	7	1	6	Avoine le ſ.	4	18	9	Avoine le ſ.	7	13	9
Foin le q.	2	1	10	Foin le q.	1	11	10	Foin le q.	1	9	9	Foin le q.	1	9	9
Paille le q.	1	9	11	Paille le q.	1	1		Paille le q.		10	7	Paille le q.	1		10

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 23 au 28 Septembre 1768, il eſt entré dans ce Port 6 Navires François & 2 Etrangers, ſçavoir, des François, le *Jupiter*, Capitaine *Baſſac* du Havre, venant du Cap & de Saint Marc en retour de Guinée; la *Themis*, Capitaine *Maſſon* du Havre, venant du Port-au-Prince, chargés tous deux de marchandiſes des Colo-

nies ; la *Mégere*, Capitaine *Dabreuil* de Granville, venant du Banc de Terre Neuve chargé de morue verte ; la *Magdelaine*, Capitaine *Ponsif* de Rouen ; le *Postillon du Havre*, Capitaine *Hericher* du Havre, venant tous deux de Breſt ſur leſt ; la *Marie Genevieve*, Capitaine *le Bart* du Conquet, venant de Marennes chargé de ſel ; des Etrangers, la *Marie*, Capitaine *Shard* de Scarboroug, venant de Newcaſtle chargé de charbon de terre ; l'*Anne Chriſtine Friderique*, Capitaine *Halle Janſen* d'Altena en Dannemark, venant d'Archangel chargé de fer, goudron, chanvre, ſuif, toile, ſoies de porc & cuirs de Ruſſie.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 13 Navires François & 9 Etrangers ; ſçavoir, des François, le *Gracieux*, Capitaine *Guerard*, allant au Cap ; le *Marville*, Capitaine *Prevoſt*, allant à la Martinique & à la Guadeloupe, chargés tous deux de bœuf, ſaumon, lard, beurre, farine, vin, bougie, charbon de terre, fayence, chaiſes de Jonc, ferremens, vaiſſelle d'argent, toile de chanvre & de lin, ginzas, coutil, damaſſe, indiennes, mouſſeline, dentelles, rubans, étoffes de ſoie en or & en argent, chapeaux, bourſes à cheveux, poudre à poudrer, harnois de chevaux & autres marchandiſes de mercerie & quincaillerie ; la *Marie Anne*, Capitaine *Cauchon*, de relâche depuis le 5, venant d'Oſtende, allant à Nantes chargé de diverſes marchandiſes ; les *Trois Freres*, Capitaine *le Normand*, allant à Breſt chargé de bois ; le *Saint Firmin*, Capitaine *Mirambeaux* qui avoit été obligé de rentrer de relâche, parti pour la ſeconde fois allant à Saint Ander ; l'*Aimable Thérèſe*, Capitaine *Desjardins*, allant à S. Valeri ſur Somme ; le *Saint Charles*, Capitaine *Cointrel* allant à Dieppe ; la *Marie Victoire*, Capitaine *Delair* de Cherbourg, allant dans ce même Port ; le *Maréchal Duc de Broglie*, Capitaine *Tribou*, allant à la Rochelle ; l'*Aimable Eléonore*, Capitaine *le Mao*, allant à Breſt ſur leſt ainſi que les cinq Navires précédens ; le *Céſar Auguſte*, Capitaine *Carré* ; l'*Amitié*, Capitaine *Blot*, allant tous deux à Bayonne chargés de 294 balles de lin crud ; l'*Aimable Portugaiſe*, Capitaine *le Clerc*, allant à Lisbonne chargé de diverſes marchandiſes, des Etrangers, l'*Aventure*, Capitaine *Fletcher*, Anglois ainſi que les ſuivants allant en Angleterre ; l'*Elliot*, Capitaine *Ferrie*, allant à Glaſcow ; le *True Blue*, Capitaine *Boyter* ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Armour* ; la *Peggy*, Capitaine *Boyd*, allant tous trois en Ecoſſe ſur leſt comme les deux précédens ; l'*Eſperanoe*, Capitaine *Claas Heer*, Hollandois ainſi que le ſuivant allant à Amſterdam chargé de ſucre ; la *Demoiſelle Eliſabeth* de 300 tonneaux, Capitaine *Jacobs Pieters*, allant à Hambourg chargé de ſucre, de café & d'indigo ; le *Joſeph & les Deux Amis*, Capitaine *Ferrera* Eſpagnol ; la *Thetis*, Capitaine *Morillo*, allant tous deux à Bayonne chargés de 275 balles de lin crud.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.